

## LA POLYPHONIE COMME NOTION EPISTEMIQUE

*Patrick Dendale (Anvers, Katholieke Vlaamse Hogeschool)*

### 0. Position du problème : la connexion Polyphonie-Epistémique

0.1. Les réflexions sur la polyphonie que nous voudrions présenter dans cette étude résultent de l'analyse d'une série d'expressions langagières qu'un courant américain désigne par le terme d'*evidentials* ou *evidential markers* (Givón 1982; Chafe & Nichols 1986) et que nous appelons *marqueurs épistémiques*. Un marqueur épistémique est un élément linguistique qui indique (1°) la fiabilité d'une information et/ou (2°) le type de garanties (ou d'*evidence*) dont quelqu'un dispose pour étayer son affirmation. Constituent des marqueurs épistémiques : beaucoup d'adverbes de phrase comme *certainement, apparemment, incontestablement*, etc., les verbes, substantifs et adjectifs de modalité épistémique, bon nombre de verbes de communication, de même que des locutions prépositionnelles "de communication", comme *selon X, d'après ce qu'on dit*, etc. ou encore le conditionnel dit de la rumeur, etc.

La valeur épistémique de certains de ces marqueurs se laisse décrire, comme on le verra sous 2., comme une constellation de plusieurs attitudes d'énonciateurs sur l'information véhiculée par l'énoncé. Cette pluralité d'attitudes de divers énonciateurs est exactement ce à quoi réfère aussi le terme de *polyphonie*, terme technique introduit en linguistique par Ducrot, avant d'être repris, commenté et utilisé par un nombre croissant de linguistes<sup>1</sup>.

C'est par cette constatation théorique que nous avons commencé l'étude : l'analyse de données épistémiques nous mène de façon tout à fait naturelle et presque inévitablement à la notion de polyphonie.

Mais l'inverse est également vrai. Depuis qu'elle a été introduite en linguistique par Ducrot et surtout depuis qu'elle a été redéfinie par lui en

1. Voir entre autres : Authier-Revuz 1984, Berrendonner 1981, Dominicy 1984, Grésillon & Maingueneau 1984, Jacob 1987, Kronning (à paraître), Nguyen 1987, Nølke 1985, Petitjean 1987, Plantin 1985, Reb & Trognon 1984, Récanati 1981, Trognon 1986.

1983-1984 (Ducrot 1984:204), la notion de polyphonie a constamment été associée à des notions qualifiables d'épistémiques, comme par exemple les verbes *prendre en charge* (Ducrot 1984:155), *prendre en compte* (Ducrot e.a. 1980:46), ou *prendre sa distance* (Ducrot e.a. 1980:46), les groupes nominaux *degré d'adhésion à une opinion* (Ducrot e.a. 1980:45), *accord avec l'assertion* (Ducrot 1984:230), *responsabilité de l'assertion d'un contenu* (Ducrot 1984:233) ou *d'un point de vue* (Ducrot 1984:214), *prise de position vis-à-vis du contenu* (Ducrot 1986:18) ou encore les trois termes de base qui reviennent à tour de rôle dans la nouvelle définition de la polyphonie : *point de vue*, *attitude* et *position* (Ducrot 1984: 204-205; Ducrot 1984:153 note).

Malgré la réciprocity du rapport entre polyphonie et analyse épistémique, on n'a pas encore utilisé jusqu'ici, que nous sachions, la notion de polyphonie dans des analyses qui se donnent explicitement pour épistémiques (dans le sens de sémantico- ou pragmatico-épistémiques). Nous avons vu dans cette situation paradoxale une raison suffisante pour soumettre à un examen la connexion polyphonie-étude épistémique.

0.2. L'objectif de cette étude est double. D'une part, montrer par l'analyse de quelques marqueurs épistémiques qu'il y a dans le domaine épistémique des phénomènes qualifiables de polyphoniques, dont certains ont déjà été répétés au passage, mais d'autres pas du tout. D'autre part, montrer que l'analyse épistémique permet de mieux saisir et d'illustrer un certain nombre de problèmes liés à l'application de la notion de polyphonie.

0.3. Notre parcours comportera trois étapes. Dans une première étape nous rappellerons la définition du concept de polyphonie et nous formulerons quelques questions et quelques problèmes qui se posent à son sujet. Cet examen nous amènera à formuler quelques questions quant à l'application de la conclusion de la polyphonie. Dans la seconde étape, nous espérons montrer, au moyen de quelques analyses concrètes de marqueurs épistémiques, quelle place peut occuper le concept de polyphonie dans l'analyse épistémique des marqueurs épistémiques. Dans la troisième étape, nous retournerons aux problèmes posés par l'application du concept de polyphonie en discutant rapidement une nouvelle série de données épistémiques qui mettent bien en lumière ces problèmes.

## 1. Définition de la notion de polyphonie : quelques questions.

1.1. Caractérisée de la façon la plus neutre et la plus générale possible, la polyphonie est la *présence simultanée de plusieurs voix dans le même énoncé*. Prenons un exemple. Un énoncé comme (1) :

(1) Si je suis né à Anvers?

ne compte peut-être pas parmi ce qu'on pourrait appeler les "structures canoniques" de l'interrogation, mais il est tout à fait normal comme reprise, comme écho de la question directe (2) adressée préalablement au locuteur de (1) :

(2) Est-ce que tu es né à Anvers?

L'énoncé dans (1) sera dit polyphonique parce qu'il laisse entendre au moins deux voix au sein de la même structure : la voix du locuteur qui prononce la question-reprise et la voix d'un second personnage (identifiable en l'occurrence au destinataire), qui est en quelque sorte appelé sur scène par le locuteur pour lui poser la question.

1.2. Avec cet exemple concret à l'esprit, retournons à notre caractérisation provisoire de la polyphonie. Dans une première approche il y a au moins trois points qui demandent un éclaircissement :

- 1° D'où viennent les voix, qui en est responsable?
- 2° Quelle est la nature de ces voix?
- 3° Combien de voix doit-il y avoir dans l'énoncé?

Les réponses à ces trois questions ne sont pas toujours aussi précises et pas nécessairement convergentes dans les diverses études.

Pour ce qui est de la première question, concernant les *responsables des voix*, la réponse est simple à formuler. Les responsables des voix constitutives de la polyphonie sont d'une part le locuteur et d'autre part les énonciateurs mis sur scène par ce locuteur.

Passons à la seconde question : la *nature des voix*. À l'origine, Ducrot avait défini la polyphonie comme la présence dans un seul énoncé de plusieurs actes illocutoires (Ducrot e.a. 1980:44-45; Ducrot 1984:204). Les voix, c'étaient donc à cette époque les actes illocutoires effectués par les énonciateurs et par le locuteur. Plus récemment la polyphonie a été redéfinie par Ducrot (1984:205) comme la présence dans l'énoncé de plusieurs points de vue, attitudes ou positions. Les responsables de ces points de vue sont les énonciateurs (Ducrot 1984:214). Le locuteur, lui, n'est pas responsable d'un point de vue; il est "responsable des seules paroles" (Ducrot 1984:211).

Cette réponse à la seconde question n'est que temporairement satisfaisante puisqu'elle ne fait que substituer un autre terme (en l'occurrence *attitude*, *point de vue*, *position*) au terme initial de *voix* de notre définition provisoire. Les termes substitués restent vagues, de sorte que l'on est en

droit de reposer ici la même question que celle par laquelle nous avons commencé ce paragraphe : quelle est la nature des points de vue, des attitudes, des positions? Est-ce que ce sont obligatoirement des attitudes épistémiques, c'est-à-dire des attitudes qui portent en fin de compte sur la vérité d'une proposition ou est-ce que d'autres types d'attitude sont concevables? Deux questions auxquelles on ne trouve pas de réponse précise dans les études sur la polyphonie.

Passons à la troisième question : le nombre (*minimal*) de voix dans l'énoncé. Ce nombre semble varier de deux à trois selon le type de données empiriques sur lesquelles s'est basé le linguiste pour définir la polyphonie. Se basant manifestement sur l'analyse de la négation, Nølke (1985:58) considère qu'on a un cas de polyphonie : "lorsqu'il y a au moins deux énonciateurs différents lors d'une même énonciation". Etant donné qu'un énoncé compte toujours à côté des énonciateurs un locuteur, on arrive à trois voix au minimum dans la version de Nølke. Se basant sur l'analyse de Piromie par contre, Dominicy (1984:8) ou Récanati (1981:221), (et évidemment aussi Ducrot (1984:152), qui a été le premier à donner une description de l'ironie en termes polyphoniques) considèrent comme condition nécessaire pour avoir une polyphonie le fait que "L ne s'identifie pas à tous les énonciateurs" (Dominicy) ou que "les énonciateurs ne se confondent pas automatiquement avec le locuteur" (Ducrot). En d'autres termes, pour Nølke il y aurait au minimum trois voix : deux énonciateurs et un locuteur. Selon la définition de Dominicy et Récanati deux voix suffiraient : celle d'un énonciateur et celle du locuteur.

1.3. Voilà pour les points sur lesquels les études polyphoniques apportent encore des réponses, fussent-elles souvent vagues et non convergentes. Il y a cependant aussi des points qui ne sont guère abordés ni par Ducrot, ni dans d'autres études linguistiques de la polyphonie. Nous les présenterons ici sous la forme de quatre autres questions :

1. Questions concernant les *traces* de la polyphonie : y a-t-il des conditions imposées à la nature des traces de la structure polyphonique? (éléments explicites, posés, présuppositions, sous-entendus?).

2. Questions concernant la *nature* et le *statut* des différentes voix ou attitudes reflétées dans l'énoncé :

- a) Quelle est la *nature* des différentes attitudes reflétées dans l'énoncé? (attitudes épistémiques, déontiques, aléthiques, ou autres?)
- b) Quel est le *statut* des différentes attitudes reflétées dans l'énoncé (paroles effectives ou paroles virtuelles? et quelle forme de virtualité leur est permise?)
- c) Quel est le *rapport* (temporel et/ou hiérarchique) qui existe entre elles?

## 2. L'analyse épistémique

### 2.1. Les fonctions des marqueurs épistémiques

Comme nous avons vu au début de cette étude, l'épistémique est le domaine où s'exprime la fiabilité d'une information et/ou le type de garanties ou d'évidence dont quelqu'un dispose pour étayer son affirmation. Ce domaine contient une énorme quantité d'expressions linguistiques des plus variées. Afin de structurer cette masse d'expressions linguistiques à fonction épistémique, je propose de les classer le long d'une classification basée sur les classifications de Mithun (1986:89-90), de Palmer (1986:95) et de Willett (1988).

#### 1. Indication de la qualité épistémique de l'information :

- 1.1. Vrai/faux
- 1.2. Certain/douteux
- 1.3. Objectif/subjectif
- 1.4. Précis/approximatif
- 1.5. Prévisible/imprévisible

#### 2. Indications sur les garanties disponibles pour fonder l'information :

- 2.1. Indication de l'existence ou de la disponibilité de garanties
- 2.2. Indication du type de garanties
  - 2.2.1. Expérience
    - a. visuelle
    - b. auditive
    - c. de type non spécifié
  - 2.2.2. Emprunt
    - a. N dit (quotatif ou citation)
    - b. ON dit (oui-dire)
    - c. de type non spécifié
  - 2.2.3. Inférence
    - a. à partir de résultats
    - b. à partir d'expériences passées
    - c. logique
    - d. de type non spécifié
  - 2.2.4. Spéculation
    - a. supposition
    - b. intuition
    - c. etc.

## 2.3. Indication de la qualité des garanties

## 2.3.1. qualité du type de garantie

## 2.3.2. qualité de l'agent épistémique en jeu

Parmi ces différentes classes de marqueurs épistémiques nous nous focaliserons sur une classe particulière, celle des garanties du type *Emprunt*, que nous allons examiner d'un peu plus près en nous basant sur deux marqueurs : *prétendre* et le conditionnel de la rumeur. Du point de vue de la création d'effets polyphoniques, la classe *Emprunt* est de loin la plus importante des différentes classes de marqueurs épistémiques. Le caractère polyphonique de certains marqueurs dont la fonction première est de signaler l'emprunt de l'information à autrui, a d'ailleurs déjà fait l'objet d'observations rapides, dans Ducrot e.a. (1980:46) et dans Ducrot (1984:154).

2.2. *Prétendre*

Mon premier exemple d'un marqueur à fonction d'*Emprunt* est le verbe *prétendre*, qui a fait l'objet d'une analyse détaillée dans Berrendonner (1981: chap. II). Le sens du verbe *prétendre que p* est composé selon Berrendonner (1981:41) d'un posé, selon lequel *p* est X-vrai et d'un présupposé, selon lequel *p* est ON-faux. Si nous faisons abstraction du statut (de posé ou de présupposé) des deux composantes, nous pouvons présenter le résultat de son analyse comme la combinaison de deux attitudes descriptibles au moyen de prédicats épistémiques binaires :

(3) *prétendre* → ON-faux (*p*) & X-vrai (*p*)<sup>2</sup>

Lorsque le sujet de *prétendre* est à la première personne, comme dans l'énoncé (4), on remplacera dans (3) la variable X par celle du locuteur-énonciateur L. On obtiendra alors la valeur décrite dans (5):

## (4) Je prétends que mon frère est gravement malade.

(5) *Je prétends que p* → ON-faux & L-vrai

Lorsque le sujet de *prétendre* est à la troisième personne, on remplacera X par N. Mais la différence entre (4) et par exemple (6) ne s'arrête pas là.

## (6) Il prétend que son frère est gravement malade.

En plus du posé et du présupposé qu'il comporte, *il prétend que* dans (6) génère souvent aussi un sous-entendu selon lequel *p* est faux aux yeux du locuteur L. On obtient alors un énoncé où trois points de vue, "défendus"

par trois énonciateurs distincts, se confrontent. Le résultat est représentable ainsi :

(7) *Il prétend que p* → (1<sup>o</sup>) ON-faux & N-vrai & L-faux

Si cette représentation au moyen de trois composantes est correcte pour les cas où le sous-entendu se dégage, on doit en conclure que pour les cas où le sous-entendu n'est pas présent<sup>3</sup>, l'attitude de L peut être représentée comme une attitude de neutralité, d'indécision quant à la valeur de vérité que lui, L, doit attribuer à la proposition *p* :

(8) *Il prétend que p* → (2<sup>o</sup>) ON-faux & N-vrai & L-indécis

La formule (8) reflète le fait, observé par Berrendonner (1981:41), que "rien n'indique [...] quelle est l'opinion du locuteur en la matière : impossible de savoir si *p* est L-vrai ou L-faux." Indépendamment du contexte, l'attitude de L ne peut être établie; elle se présente comme une L-indécision quant à *p*, quant à la valeur de vérité de *p*.

Les formules (7) et (8) décrivent ensemble le sens de *prétendre que p*, qui en ressort comme un marqueur épistémique car indiquant à la fois l'*Emprunt* et la fiabilité de l'information, et un marqueur à première vue polyphonique car reflétant plus d'une attitude attribuables à plusieurs énonciateurs. On doit toutefois se demander si on a un cas de polyphonie pure lorsqu'une des attitudes des énonciateurs est une attitude de L-indécision, comme dans (8), c'est-à-dire en fait une non-attitude et dans un certain sens donc pas d'attitude du tout. Cette question gagnera encore en pertinence au moment où l'attitude de L-indécision ne sera pas combinée avec deux autres attitudes, comme c'est le cas dans (7) et (8), mais avec une seule autre attitude, comme nous montrera l'analyse d'un second marqueur épistémique, le conditionnel.

2.3. *Le conditionnel*

2.3.1. Un second exemple de marqueur à fonction épistémique d'*Emprunt* est le conditionnel, du moins dans le type d'emploi qu'on retrouve dans les exemples suivants et que nous désignerons par la suite comme *Conditionnel-marqueur épistémique* :

## (9) Six appareils argentins auraient été abattus.

## (10) Le Venezuela serait disposé à prêter des avions américains.

## (11) La police bretoise a demandé télégraphiquement à la Sécurité de Paris des renseignements détaillés sur Raynaud, qui ferait partie d'une bande et aurait des complices anarchistes. (Brunot 1922:532)

3. Celui-ci n'est en effet pas nécessairement présent comme le montre le fait que quelqu'un peut poser au locuteur de (6) la question :

## - Et toi, qu'en penses-tu? (Berrendonner 1981:41).

2. Si le sujet du prédicatif de vérité est *p*, nous l'omettrons dans les formules. Ce n'est que dans le cas où c'est *-p*, que nous l'indiquerons.

Le Condit<sub>ME</sub> qui est le seul marqueur *morphologique* d'Emprunt dont dispose le système grammatical du français, remplit au moins trois fonctions, toutes qualifiables d'épistémiques :

(A) Il signale que l'information communiquée est empruntée à autrui : la fonction *Emprunt*.

Un bon exemple de cette fonction sont les énoncés à la première personne du Condit<sub>ME</sub>. Ceux-ci transmettent des informations dont on sait que le locuteur est la personne qui est censée en être le mieux au courant.

(12) J'aurais fait une bêtise là-bas.

(13) Je serais disposé à négocier.

(14) J'aurais été présent à cette manifestation.

Il nous semble que d'un point de vue communicatif, les énoncés (12) à (14) n'ont de sens que si on leur attribue avant tout la fonction d'*Emprunt*. Ce qui fait la différence entre un énoncé comme (12) et l'énoncé correspondant sans conditionnel (15),

(15) J'ai fait une bêtise là-bas

n'est pas en premier lieu que dans (15) le locuteur prend en charge son assertion, alors qu'en (12) il ne le fait pas; la différence est que dans (15) le locuteur signale qu'il a fait la constatation lui-même, alors que dans (12) il fait savoir qu'un autre a fait la constatation. Bref, dans (12) à (14) c'est la fonction Emprunt qui semble primer. Ce qui ne veut pas dire cependant que c'est la seule fonction qui entre dans le sens de ces trois énoncés. C'est que le Condit<sub>ME</sub> a encore deux autres fonctions :

(B) Le Condit<sub>ME</sub> signale que l'assertion n'est pas prise en charge par le locuteur L. Nous appelons cette fonction la fonction *Refus de prise en charge*. Le lieu par excellence où on rencontre cette fonction du Condit<sub>ME</sub> sont les présuppositions comme dans

(16) Nombre d'experts doutent de la capacité militaire de la Royal Navy, qui ne disposerait pas de la logistique nécessaire pour soutenir un blocus de longue durée. (Nouvel Observateur)

(17) Personnellement, je vois mal pourquoi ce péril serait aggravé. (Express)

Dans de telles constructions le Condit<sub>ME</sub> sert en premier lieu à bloquer la prise en charge qu'amène fatalement la présupposition. La fonction qui apparaît donc à l'avant-plan dans ces exemples est la fonction *Refus de prise en charge*. Mais ici aussi on imagine sans problèmes que le refus de prise en charge se double de l'indication que l'information pourtant présupposée est empruntée à autrui.

Le Condit<sub>ME</sub> a enfin encore une troisième fonction :

(C) Il signale que l'information véhiculée par l'énoncé est incertaine, voire douteuse ou fausset. Nous appellerons cette fonction la fonction *Qualité épistémique*.

Selon que c'est la première, la seconde ou la troisième fonction qui est focalisée, le Condit<sub>ME</sub> sera désigné par l'un des noms suivants : *conditionnel* de la *rumeur* (Tageby 1982:224) ou *conditionnel du discours rapporté* (Ducrot 1984:155 note 2) pour la première fonction; *conditionnel de l'affirmation prudente* (Georgin 1969:70) ou *conditionnel de prudence* (Ducrot 1984:168) pour la deuxième fonction et *conditionnel de l'information incertaine* (Martin 1983:136) ou de *l'information hypothétique* (Imbs 1960:71) pour la troisième fonction.

2.3.2. Des trois fonctions sus-nommées du Condit<sub>ME</sub>, la fonction d'*Emprunt* nous paraît la fonction de base puisqu'elle semble se manifester dans tous les emplois de ce type de conditionnel. En effet on constate :

*Primo*, qu'il y a des cas où la fonction *Qualité épistémique* est absente. Seule la fonction *Emprunt* est alors présente. Comparons par exemple les enchaînements d'un énoncé contenant un Condit<sub>ME</sub> avec ceux d'un énoncé contenant un marqueur de doute ou de fausseté. Il apparaît clairement d'une comparaison des enchaînements de (19) avec les trois énoncés sous (18) qu'un énoncé contenant un Condit<sub>ME</sub> a une orientation argumentative opposée à un énoncé contenant un marqueur de doute ou de fausseté, qu'il a donc une fonction clairement distincte d'un marqueur de doute ou de fausseté.

(18) a. Mme Thatcher serait propriétaire aux Malouines.

b. \*Il est douteux/faux (je doute) que Mme Thatcher soit propriétaire aux Malouines\*.

c. \*Il n'est pas/je ne suis pas entièrement certain que Mme Thatcher soit propriétaire aux Malouines.

(19) Il est donc normal qu'elle essaie de récupérer les îles Malouines sur les Argentins.

Si le Condit<sub>ME</sub> dans (18a) avait partout et toujours la fonction *Qualité épistémique*, il devrait ne pas pouvoir être suivi de l'énoncé (19), tout comme b. et c. ne peuvent être suivis de l'énoncé (19). C'est que la fonction *Qualité épistémique* du Condit<sub>ME</sub> découle de la fonction *Refus de prise en charge* par un effet de sens. Elle est donc loin d'accompagner toujours les deux autres fonctions.

*Secundo*, il y a des cas — beaucoup plus rares — où la fonction *Refus de*

4. Les astérisques dans cet énoncé, de même que dans c., ne signifient pas que l'énoncé en tant que tel est inacceptable, mais que l'énoncé est inacceptable *en tant qu'il est enchaîné à (19)*.

prise en charge semble absente. Nous pouvons démontrer cela à l'aide d'une suite d'énoncés comme dans (20) :

(20) Jacques serait à la maison aujourd'hui. C'est donc une bonne occasion de passer par chez lui pour lui rendre visite.

La suite au premier énoncé dans (20) se laisserait difficilement justifier si le  $\text{Condit}_{ME}$  y exprimait l'indécision de L, comme le montre une séquence où la première phrase est explicitement qualifiée de L-indécise :

(21) Je ne sais pas si Jacques est à la maison aujourd'hui. \*C'est donc une bonne occasion de lui rendre visite.

La description épistémique du  $\text{Condit}_{ME}$  que nous allons présenter ci-dessous devra évidemment refléter la possibilité qu'a le  $\text{Condit}_{ME}$  d'avoir alternativement les trois fonctions sus-mentionnées. Si on utilise ici aussi, à des fins de description, les valeurs de vérité relatives ou individualisées, utilisées par Berrandonner (1981:Chap. II), on peut représenter les deux premières fonctions du  $\text{Condit}_{ME}$  (à savoir la fonction *Empirunt* et la fonction *Refus de pris en charge*) par la formule suivante:

(22)  $\text{Condit}_{ME} \rightarrow (\text{O})\text{N-vrai} \ \& \ \text{L-indécis}$

Cette formule se lit ainsi: le  $\text{Condit}_{ME}$  donne à l'énoncé une valeur double, à savoir d'être en même temps vrai-pour-l'opinion-publique (ON) ou<sup>5</sup> vrai-pour-une-tierce-personne (N) et indécis-pour-le-locuteur (L).

La troisième fonction du  $\text{Condit}_{ME}$ : la fonction d'indication de la *qualité de l'information*, peut alors être présentée de la façon suivante :

(23)  $\text{Condit}_{ME} \rightarrow (\text{O})\text{N-vrai} \ \& \ \left\{ \begin{array}{l} \text{L-incertain} \\ \text{L-douteux} \\ \text{L-faux} \end{array} \right\}$

Présenté ainsi au moyen des formules (22) et (23), le  $\text{Condit}_{ME}$  apparaît clairement comme un marqueur épistémique polyphonique. Cette conclusion n'est pas neuve. Elle ne fait qu'expliquer une suggestion faite par Ducrot lui-même (1984:154, 198), mais il est important de souligner qu'à la différence du marqueur épistémique *prétendre*, où on a trois attitudes en jeu, le marqueur épistémique  $\text{Condit}_{ME}$  ne fait allusion qu'à deux attitudes et que l'une d'elles peut être, dans la fonction *Empirunt*, une attitude d'indécision, c'est-à-dire une non-attitude. Ici aussi la question se pose de savoir si cela est toujours conforme avec la conception de la polyphonie telle qu'on la trouve explicitée dans Ducrot (1984) et Ducrot e.a. (1980).

5. Ce *ou* est représenté dans (22) par les parenthèses qui entourent le O de (ON)-vrai.

### 3. *Nouvelles questions à propos de la polyphonie*

#### 3.1. *Récapitulation*

Certaines questions concernant la polyphonie restent sans réponse dans les écrits sur la polyphonie. Elles portent sur :

- les traces des attitudes constitutives de la polyphonie;
- la nature et le statut des attitudes et le rapport entre elles.

Lors des analyses des marqueurs épistémiques *prétendre* et le  $\text{Condit}_{ME}$ , nous avons formulé des questions plus précises concernant la nature des attitudes constitutives de la polyphonie. Les voici répétées :

- 1° Une structure polyphonique peut-elle comporter n'importe quel type d'attitude, et parmi elles aussi celle de L-indécision (comme dans *Il prétend que*)?
- 2 Une des deux attitudes constitutives d'une structure polyphonique, celle du Locuteur L, peut-elle être une non-attitude, la L-indécision?

En continuant la réflexion sur un plan purement théorique, on peut compléter ces deux questions par une question qui va encore un pas plus loin :

- 3° Une structure polyphonique peut-elle être constituée de deux attitudes dont une, celle d'un énonciateur N ou ON, est une non-attitude, la N-indécision?

Ce qui reviendrait à dire qu'on aurait alors une structure épistémique du type :

(24)  $(\text{O})\text{N-indécis} \ \& \ \text{L-vrai}$

Une réponse positive à la question poserait le problème qu'à la longue on irait jusqu'à considérer la simple assertion, décrite par nous comme étant L-vraie, comme polyphonique. En effet, on pourrait penser un instant à analyser selon le schéma (24) une simple assertion, épistémiquement non marquée<sup>6</sup>, du type (25)

(25) Ton examen était tout juste suffisant.

produite par exemple par un professeur au bout d'un examen qu'il vient de faire passer à un de ses étudiants. Si l'étudiant en question n'a aucune idée du sens dans lequel pourrait évoluer sa note, (25) est pour lui encore N-indécis, au moment même où L le prononce.

Le problème qui se pose très concrètement dans ce genre de situations est

6. Du moins non marquée par des marqueurs explicites.

celui des traces de l'attitude d'indécision. On a du mal à percevoir quelque part dans un énoncé épistémiquement non marqué comme (28) la voix de l'énonciateur responsable de cette attitude d'indécision, à moins d'argumenter que le seul fait d'énoncer (25) *présuppose* déjà que l'énonciateur n'est pas au courant.

Dans ce qui suit, nous présenterons l'analyse de quelques autres marqueurs épistémiques qui mettent bien en lumière certains des problèmes formulés ci-dessus.

### 3.2. *Confirmer/maintenir* et *Répéter/annoncer*

Parmi les verbes de communication qui peuvent fonctionner comme marqueurs épistémiques, on compte des verbes comme *confirmer* et *maintenir* ou *répéter* et *annoncer*, qui ont la particularité de dégager une autre structure épistémique que celle décrite dans (22) pour le *Condit<sub>ME</sub>*. *Confirmer p* présuppose selon Berrendonner (1981:49) que ON a déjà dit *p*. *Confirmer* c'est en effet "donner une force nouvelle à ce qui a été affirmé ou assuré, ajouter l'appui de son témoignage à l'affirmation" (Bailly 1947: s.v. *confirmer*). *Maintenir p* a un sens analogue mais non identique. Il signifie "continuer d'affirmer ce qu'on a déjà dit" (Bailly 1947: s.v. *soutenir*).

Il nous semble qu'avec *maintenir* celui qui "a déjà dit" *p* est nécessairement (ou normalement) la même personne que celle qui apparaît comme sujet du verbe, alors que pour *confirmer* cela n'est pas exigé :

(26) *Je maintiens que p = Je confirme ce que moi, j'ai déjà dit.*

(27) *Il maintient que p = Il confirme ce que lui a déjà dit.*

Dans le même système de notation que celui utilisé pour la description de *prétendre* et du *Condit<sub>ME</sub>*, nous proposons de représenter *confirmer* et *maintenir* de la façon suivante :

(28) *Je confirme* → (O)N-vrai & L-vrai

(29) *Il confirme* → (O)N-vrai & N<sub>2</sub>-vrai & L-indécis

(30) *Je maintiens* → L-vrai-t<sub>1</sub> & L-vrai-t<sub>0</sub>

(31) *Il maintient* → N-vrai-t<sub>2</sub> & N-vrai-t<sub>1</sub> & L-indécis<sup>7</sup>

L'analyse de ces marqueurs épistémiques fait ressortir un problème concernant la nature des attitudes constitutives de la polyphonie : parlera-t-on (ou pourra-t-on parler) de polyphonie si les attitudes des divers énonciateurs (en l'occurrence (O)N et L) *convergent* (en l'occurrence deux fois vrai) au lieu de diverger comme normalement? Dans le cas d'une

7. t<sub>0</sub>, t<sub>1</sub> et t<sub>2</sub> indiquent des moments dans le temps. t<sub>0</sub> coïncide avec le moment de l'énonciation, t<sub>1</sub> et t<sub>2</sub> sont deux points antérieurs au moment de l'énonciation.

réponse positive à cette question, il faudra envisager aussi de considérer les adverbess *effectivement* et *en effet* comme des marqueurs polyphoniques.

Si on peut argumenter que *confirmer* et *maintenir* mettent en jeu des énonciateurs qui présentent chacun leur point de vue et que ces points de vue sont présentés comme ayant également été assertés, la même argumentation se heurte à la signification d'un marqueur d'Emprunt comme *répéter* (et à son "antonyme" *annoncer*), analysés par Berrendonner (1981:49) comme :

(32) *Je répète que p* → présuppose "J'ai déjà dit p"

(33) *J'annonce que p* → présuppose "ON ne t'a pas déjà dit p"

*Répéter* est glossé par les dictionnaires comme : "dire à nouveau ce que soi-même ou un autre a déjà dit" (Bailly 1947: s.v. *répéter*); *annoncer* comme "communiquer quelque chose de nouveau, quelque chose qui n'est pas encore connu" (Bailly 1947: s.v. *annoncer*).

La question est de savoir si *répéter* peut être dit polyphonique étant donné que la réitération à laquelle ce verbe fait allusion ne s'opère pas au niveau de l'assertion, mais au niveau de la simple prononciation. Avec *répéter*, le locuteur se fait en effet porte-parole non pas d'un point de vue, mais d'une parole, d'un énoncé. Or, on sait que pour Ducrot les points de vue constitutifs de la polyphonie doivent être tout sauf des paroles (Ducrot 1984:204-205, 218).

Il y a donc une différence essentielle entre *confirmer* et *répéter*, différence qui pose un problème pour l'analyse polyphonique, comme nous venons de le montrer, mais aussi pour l'analyse épistémique, car il semble aberrant de présenter *Je répète que p* de la même façon que *Je confirme que p*, c'est-à-dire comme la combinaison d'une (O)N-vérité et d'une L-vérité, puisque seules les paroles sont répétées, et non pas les "vérités".

### 3.3. *Mentir* et *Prétendre*

Des phrases comme :

(34) Ce n'était pas lui qui avait cassé la vitre chez le voisin, menti-il (clairement).

(35) Il a prétendu qu'il n'était pas assez riche.

(36) Il n'était pas assez riche, a-t-il prétendu.

illustrent un autre aspect du statut des points de vue constitutifs de la polyphonie : *p* dans ces phrases est à la fois N-faux et N-vrai, vrai comme dire, comme assertion, et faux comme attitude de N dissimulée derrière les paroles. La question est de savoir si on pourra parler de polyphonie lorsqu'un élément linguistique (en l'occurrence *mentir* ou *prétendre*) semble attribuer à un énonciateur deux attitudes à première vue contradictoires? De ces deux attitudes, N-vrai et N-faux, on aimerait dire que celle qui

compte pour l'analyse polyphonique est celle qui a fait l'objet d'une assertion, non pas celle qui constitue un "résidu psychique" et qui est en principe "inaccessible à autrui". Or justement, un énonciateur pour Ducrot n'a pas de parole, au sens d'un dire, il a seulement un point de vue, une attitude, de sorte qu'on serait obligé à prendre l'attitude non exprimée pour attitude de base. N'y a-t-il pas là un vrai problème pour la polyphonie?

### 3.4. Le métamarquage

Dans le domaine de l'épistémique il y a un phénomène qui met en jeu le problème du rapport (hiérarchique et chronologique) entre les diverses attitudes constitutives de la polyphonie (cf. supra 1.3.4.), c'est ce que nous appelons le *métamarquage*. Le métamarquage est le phénomène auquel on est confronté lorsqu'un premier marqueur épistémique modalise un second marqueur, plutôt qu'il ne modalise l'énoncé. Deux exemples pour illustrer :

(37) Borges aurait dit qu'un seul parti d'opposition est effectivement capable de gouverner.

(38) Il est "certain" que des affrontements ont eu lieu.

*Dire et il est certain que* sont des marqueurs épistémiques. Il en est de même du conditionnel et des guillemets, qui se superposent aux premiers. Ils ont pour cible directe dans ces deux énoncés non pas l'énoncé, mais un autre marqueur.

L'énoncé (37) correspond à l'énoncé non métamarqué (39), qui s'analyse comme (40) :

(39) Borges a dit qu'un seul groupe d'opposition est capable de gouverner.

(40) N-vrai (p) & L-indécis (p)

Le métamarquage fait enclasser l'attitude de N sous un prédicat épistémique qui reflète l'attitude de L :

(41)  $\left\{ \begin{array}{l} \text{L-indécis} \\ \text{L-faux} \\ \text{L-douteux} \end{array} \right\} \langle \text{N-vrai (p)} \rangle$

Le résultat qu'on obtient ainsi dans la représentation évoque la question de savoir si on peut parler de polyphonie lorsque le rapport entre les différentes attitudes en jeu est un rapport hiérarchique d'enclassement plutôt que de juxtaposition, comme c'était le cas pour les autres marqueurs examinés ci-dessus.

### 3.5. Les guillemets et la subjectivité

Notre dernière analyse épistémique concerne les guillemets. Considérons l'énoncé suivant :

(42) Nous, Argentins, restons "du bon côté" et ne touchons pas vers Moscou.

(adapté d'après *L'Express* 1982)

Les guillemets dans (42) peuvent à notre avis refléter plusieurs valeurs. A part la valeur de citation et celle de prise de distance, sur lesquelles nous n'allons pas nous attarder ici, les guillemets peuvent avoir aussi une valeur "mixte", que nous décrivons ainsi :

(43)  $\text{Guillemets} \rightarrow (\text{O})\text{N}_1\text{-vrai} \& (\text{O})\text{N}_2\text{-faux} \& \text{L-indécis}$

Selon cette interprétation, le locuteur met en jeu un énonciateur, qui affirme que *Le bon côté c'est l'Occident* et qui suggère que, vu le caractère fortement subjectif de cette prédication, il y aura bien un groupe d'énonciateurs ((O)N<sub>2</sub>) qui soutiendront le point de vue opposé. Le locuteur dans tout cela se borne à citer le caractère problématique de l'affirmation, sans prendre lui-même position dans le débat. La représentation de cet emploi des guillemets comporte une attitude possible, virtuelle, un point de vue qui pourrait être communiqué, sans qu'il soit toutefois nécessaire qu'il l'ait déjà été. C'est ici le problème de la nature des attitudes *épistémiques* constitutives de la polyphonie qui est posé.

### 4. Conclusion

Ce que nous avons voulu montrer avec cette trop brève incursion en territoire épistémique est que les données spécifiques et les problèmes concrets qu'on rencontre dans l'analyse de marqueurs épistémiques et notamment dans les cas où le marqueur se laisse décrire comme une combinaison de plusieurs attitudes épistémiques, incitent à raffiner les modalités de la définition de la polyphonie. Les analyses épistémiques ont montré aussi, pensons-nous, que le concept de polyphonie peut recevoir, entre autres, une interprétation spécifiquement épistémique.

8. Cette description de l'énoncé (42) peut même être extrapolée à notre avis aux énoncés fortement subjectifs où n'apparaissent pas les guillemets. On pourrait même aller, pensons-nous, jusqu'à prendre (43) pour la description de l'énoncé subjectif (dans le sens de *épistémiquement* subjectif).

## BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE, J.-Cl. et DUCROT, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Paris: Mardaga.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1984). Hétérogénéités énonciatives, *Langages* 73, 98-111.
- BAILLY, R. (1947). Dictionnaire des synonymes de la langue française, in *Nouveau Dictionnaire encyclopédique*, Larousse sélection, 3 vol., vol.3., Paris/ Montréal: Larousse.
- BERRENDONNER, A. (1981). *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris: Minuit.
- BRUNOT, F. (1922). *La pensée et la langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*. Paris: Masson.
- CHAPE, W. et NICHOLS, J. (1986). *Evidentiality : The Coding of Epistemology in Language*. Norwood: Ablex.
- DIERICKX, J., éd. (1984). *Initiation à la linguistique contemporaine*. Bruxelles: ULB.
- DOMINICY, M. (1984). Pragmatique et commentaire de texte. A propos de la polyphonie in DIERICKX, J., éd., (1984) 3-19.
- DUCROT, O., e.a. (1980). *Les mots du discours*. Paris: Minuit.
- DUCROT, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.
- GIVÓN, T. (1982). Evidentiality and epistemic space, *Studies in language* VI/1: 23-49.
- GEORGIN, R. (1969) *Guide de la langue française*. Paris: André Bonne.
- GRESILLON, A. et MAINGUENEAU, D. (1984). Polyphonie, proverbe et détournement, *Langages* 73, 112-125.
- IMBS, P. (1960). *L'emploi des temps verbaux en français moderne : essai de grammaire descriptive*. Paris: Klincksieck.
- JACOB, L. (1987). Discours rapporté et intonation : illusion ou réalité de la polyphonie? *Études de linguistique appliquée* 65: 71-87.
- KRONNING, H. (à paraître). Modalité, causation et argumentation. Les conjonctions causales parce que/car/puisque et l'interprétation du verbe modal devoir, *Actes du XIXe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane, St-Jacques-de-Compostelle, 4-9 septembre 1989*.
- MARTIN, R. (1983). *Pour une logique du sens*. Paris: PUF.
- MITHUN, M. (1986). Evidential Diachrony in Northern Iroquian, in Chafe, W. et Nichols, J., eds. 1986, 89-112.
- NGUYEN, T. (1987). La notion d'identité discursive, *Semantikos*, 5/1: 38-54.
- NØLKE, H. (1985). Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative, *Langages* 20, 80: 55-70.
- PALMER, F.R. (1986). *Mood and Modality*. Cambridge: UP.
- PETITJEAN, A. (1987). Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle, *Langue française* 74: 73-96.
- PLANTIN, Chr. (1985). La genèse discursive de l'intensité : le cas du si "intensif", *Langages* 80: 35-53.
- REB, V. et TROGNON, A. (1984). L'adhérence au discours d'un autre. (Analyse pragmatique d'une conversation avec un psychotique), *Verbum* 7/ 2-3: 295-317.
- REGANATI, F. (1981). *Les énoncés performatifs : contribution à la pragmatique*. Paris: Minuit.
- TØGEBY, K. (1982). *Grammaire française*. Copenhagen: Akademisk Forlag.
- TROGNON, A. (1986). L'identification à l'énonciateur, *Verbum*, 9/1: 83-100.
- WILLETT, T. (1988). A cross-linguistic survey of the grammaticization of evidentiality, *Studies in Language* 12/1: 51-97.